

REGLEMENT DE JEU CONCOURS

« Vos vacances au Maroc avec Air Arabia Maroc »

Article 1 : Organisation

La société Air Arabia Maroc représentée en France par Aviareps S.A.R.L. dont le siège social est 11 rue Auber, 75009 PARIS, organise du 08 novembre 2011 au 09 novembre 2011 un Jeu gratuit sans obligation d'achat dénommé : « Vos vacances au Maroc avec Air Arabia Maroc »

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne âgée de plus de 12 ans - sous réserve d'une autorisation parentale pour les personnes mineures - à l'exception du personnel des sociétés d'Air Arabia Maroc et Aviareps S.A.R.L. et des membres de leur famille ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit.

La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même prénom et même adresse).

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au présent tirage au sort, chaque participant doit avoir rempli le bulletin prévu à cet effet, intégralement et lisiblement sans rature ni surcharge.

Tout bulletin de participation incomplet, raturé ou émanant d'une personne n'ayant pas vocation à participer, sera considéré comme nul.

Article 4 : Principe du jeu – Tirage au sort

Sera tiré au sort un bulletin. Les bulletins de participation seront disponibles sur les présentoirs Air Arabia Maroc situé dans l'aéroport de Montpellier, du 08 novembre 2011 au 09 novembre 2011.

Article 5 : désignation des gagnants

Le tirage au sort pour désigner les gagnants sera effectué le 21 novembre 2011 par La SCP DARRICAU PECASTAING sous contrôle de La SCP DARRICAU PECASTAING, huissiers de justice associés, 4 Place Constantin Pecqueur 75018 Paris.

Article 6 : Dotation du concours

Le jeu est doté d'un lot unique de: 2 billets aller-retour sur la compagnie Air Arabia Maroc au départ de Montpellier sur l'une des quatre destinations desservies par la compagnie Air Arabia Maroc (Casablanca, Nador, Fez, Tanger) d'une valeur globale de 600 euros.

Ce lot sera à retirer auprès du Service Presse d'Air Arabia Maroc c/o Aviareps, par email Airarabia.prfrance@aviareps.com

Article 7 : Attribution du lot

Le gagnant sera averti par lettre simple à l'adresse portée sur le bulletin de participation, la responsabilité des organisateurs ne pouvant être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant.

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, d'autres lots (même de valeur inférieure) ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le lot est valable pour une durée de un an à compter de la date du tirage au sort, hors période de vacances scolaires.

Article 8 : Acceptation et publication du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

Le présent règlement peut être également envoyé par courrier à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès du Service Presse d'Air Arabia Maroc c/o Aviareps, par email Airarabia.prfrance@aviareps.com

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande expresse écrite, au tarif lent en vigueur.

Article 9 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait à la société organisatrice. Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt et entrera en vigueur à compter de sa date de dépôt. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Article 10 : Litige

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'adaptation ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par le Service Presse d'Air Arabia Maroc c/o Aviareps, organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation.

Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Article 11 : Données personnelles

Le gagnant autorise gratuitement et par avance les sociétés organisatrices à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé leurs nom, prénoms à toutes fins publicitaires ou promotionnelles.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seules les sociétés organisatrices seront destinataires des informations communiquées.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles les concernant, en écrivant au Service Presse d'Air Arabia Maroc c/o Aviareps, par email Airarabia.prfrance@aviareps.com.